

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
6 novembre 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Bryan Butler, conseiller
Monique LeBlanc, conseillère
Marty Kingston, conseiller
Shawn Crossman, maire adjoint
Paulette Thériault, conseillère

Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller (Webex)
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Opérations
Jocelyn Cohoon, directrice générale, Services communautaires
Chuck Savoie, directeur, soutien aux services de police, et directeur général par intérim, Services de protection
France Levesque-Ouellette, directrice, Affaires juridiques
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC
Dylan Geldart, urbaniste
Monica Tucker, agente de développement communautaire, Loisirs
Vincent Merola, agent de développement communautaire, inclusion sociale
Sarah Anderson, gestionnaire, planification de l'aménagement
Aloma Jardine, gestionnaire des communications stratégiques

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 6 novembre 2023 soit adopté, sous réserve des modifications suivantes :

- Retrait du point 10.2 – Lancement de la plateforme de soumission en ligne (point reporté à une séance ultérieure)
- Ajout d'un exposé de deux minutes de Suzanne Trites, membre de la communauté juive

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que les procès-verbaux des séances ordinaires publiques en date du 21 août 2023, du 5 septembre 2023, du 18 septembre 2023 et du 3 octobre 2023 soient adoptés sans modifications.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION**6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC**

5 minutes

- 6.1.1 **Présentation** : Voie à suivre pour le programme communautaire destiné aux aînés – Winston Pearce, président, et Joanne Richard, directrice générale du Centre communautaire Moncton Lions

Winston Pearce présente un exposé sur la situation actuelle du Centre pour personnes âgées, sur les difficultés de ce centre et sur la voie à suivre pour un programme communautaire destiné aux aînés. Sa vision regroupe des activités qui s'adressent à la population des personnes âgées et qui permettraient de mieux servir la collectivité.

En 2022, on a demandé au Centre pour personnes âgées, installé sur la rue St. George, de déménager au 77, rue Foundry. Le bail du Centre communautaire pour personnes âgées du 77, rue Foundry arrivera à terme à la fin de 2023; la Ville recommande de lancer un projet pilote prévoyant un concept satellite qui permettrait d'organiser les programmes destinés aux personnes âgées dans le Centre communautaire Crossman et dans le YMCA Moncton-Nord.

Le nombre de membres a augmenté : le Centre réunit désormais 491 membres. Ces derniers et le conseil d'administration du Centre s'inquiètent puisque :

- le nouveau service pourrait ne pas répondre aux attentes des membres;
- le centre pourrait ne pas rouvrir;
- le financement à consacrer à l'exploitation pourrait ne pas être suffisant;
- d'autres locaux ne sont pas prévus pour le personnel ou pour les échanges entre les membres.

À terme, le groupe mène toujours des discussions avec les partenaires communautaires et les organismes gouvernementaux pour louer dans le centre-ville un établissement qui servirait de carrefour pour ses programmes, son personnel et ses membres.

En raison des limitations du projet pilote, le conseil d'administration du Centre recommande à la Ville de consacrer plus d'efforts à un plan qui apporterait des solutions à long terme, dont le remplacement du Centre pour personnes âgées. Le conseil d'administration demande aussi l'aide de la Ville et suggère que le Centre continue d'occuper les locaux du 77, rue Foundry jusqu'à ce qu'on adopte une solution concrète.

- 6.1.2 **Présentation** : Systèmes de télévision en circuit fermé (TVCF) aux fins de dissuasion du crime dans les immeubles d'habitation – Justerini Villaflor

M. Villaflor n'est pas présent lors de la séance.

Autres présentations

2 minutes

Suzanne Trites parle des problèmes mondiaux actuels et de ces temps de calamité pour la communauté juive. Ces problèmes sont très alarmants pour les Juifs partout dans le monde et à Moncton puisque les actes motivés par la haine et par l'antisémitisme ne cessent de se multiplier. Elle demande à Benoit Jollette, surintendant, de rendre compte, à la communauté juive, de tous les incidents antisémites à Moncton et des moyens adoptés pour contrer ces incidents.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

- 6.2.1 **Mise à jour** – GRC – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, fait le point sur les activités de la GRC.

Les agents ont poursuivi leur formation pour les patrouilles à vélo de montagne. Quatre autres agents ont été formés, et aujourd'hui, tous les membres de la Section de la police communautaire ont suivi cette formation. Les patrouilleurs à vélo de montagne seront en mesure d'avoir accès aux secteurs difficiles à atteindre et inaccessibles en voiture.

Section de la police communautaire

La GRC Codiac a lancé une initiative ciblée pour les patrouilles dans le secteur du centre-ville par l'entremise de la Section de la police communautaire, surtout pour donner suite aux plaintes des entreprises dans les secteurs de la rue Main, de la rue St. George, de la rue Queen et du boulevard Vaughan Harvey. Les agents tâchent chaque jour de rester présents dans ces secteurs et font régulièrement des visites de contrôle sur les propriétés.

Le 24 octobre 2023, des agents ont aidé l'équipe de la Division de l'exécution des arrêtés de Moncton à démonter un campement derrière Mod Choc et à réinstaller les personnes délogées dans des refuges et des logements appropriés.

Groupe de réduction de la criminalité (GRC)

Le 19 octobre 2023, on a aperçu un narcotrafiquant connu en train de faire des échanges de main à main dans le secteur. On a mené une opération de surveillance, et les agents ont pu saisir les drogues, une fausse arme à feu et porté des accusations à l'encontre des personnes en cause.

Le 24 octobre 2023, des agents ont exécuté un mandat de perquisition à la résidence de la promenade Elmwood, ce qui a donné lieu à l'arrestation d'un homme et à la saisie d'une grande quantité de cocaïne, de crack (cocaïne épurée), d'autres drogues et d'argent.

Le Groupe de réduction de la criminalité a, de concert avec l'Unité intégrée d'application de la loi, collaboré avec le Service de police de Miramichi pour repérer des individus qui se déplaçaient dans notre secteur et qui se consacraient au commerce illicite des drogues. Grâce aux efforts concertés de ces deux forces policières, on a pu saisir une grande quantité de méthamphétamine en cristaux et d'autres drogues.

Le Groupe a aussi noué un partenariat avec le Groupe provincial de réduction de la criminalité afin d'exécuter cinq mandats de recherche pour la saisie de drogues, d'armes à feu et de véhicules haut de gamme utilisés dans ces activités.

Section des patrouilles

Le 25 octobre 2023, des membres ont donné suite à un appel passé pour signaler une fusillade potentielle sur la rue Weldon. Les membres de ces sections ont sécurisé les lieux, personne n'a été blessé et cinq personnes ont été placées en garde à vue.

Le soir de l'Halloween dans le secteur nord, des membres de ces sections ont donné suite à des appels signalant que des confiseries avaient pu être coupées avec une substance illicite. L'incident fait toujours l'objet d'une enquête. Benoit Jolette prend un moment pour rappeler aux parents de vérifier les confiseries et de signaler tout ce qui leur paraît suspect.

Groupe tactique de la sécurité routière de la GRC

Le 20 octobre 2023, ce groupe a mené une opération éclair de contrôle de la circulation sur le chemin Salisbury, secteur notoire pour les plaintes d'excès de vitesse et de véhicules bruyants. Dans cette opération éclair d'une journée, 108 contraventions ont été délivrées pour des infractions de la circulation, plusieurs mandats d'arrestation ont été délivrés et 26 véhicules jugés dangereux ont été remorqués.

Charles Léger, conseiller municipal, demande combien de véhicules ont été repérés par les patrouilles régulières pour des pots d'échappement modifiés.

6.2.2 Présentation – Aperçu du budget 2024 – Jacques Doucet

Jacques Doucet présente un exposé dans lequel il donne une vue d'ensemble du budget de fonctionnement de l'administration générale et du budget de fonctionnement des services publics pour la période de 2024 à 2026, ainsi que des budgets de dépenses en immobilisations de 2024 à 2028. Le Conseil tiendra des délibérations sur le budget les 7 et 8 novembre 2023 pendant une réunion extraordinaire du Comité plénier et présentera des recommandations et des résolutions finales le 9 novembre 2023 au cours de la séance publique extraordinaire du Conseil municipal.

7.**QUESTIONS D'URBANISME****7.1 Introduction – Modification à l'Arrêté de zonage – Zones d'aménagement intégré**

Bill Budd présente un exposé sur la question afin de modifier l'Arrêté de zonage pour pouvoir établir des zones d'aménagement intégré (ID) grâce à un accord ou à une résolution lorsque les modifications sont adoptées par le Conseil municipal.

Le paragraphe 53(3) de la *Loi sur l'urbanisme*, LN-B 2017, chap. 19 (la « Loi »), permet de prévoir, dans l'Arrêté de zonage, des dispositions pour autoriser des travaux d'aménagement regroupant différentes vocations pour les terrains, les bâtiments et les ouvrages dans la zone ID si les conditions suivantes sont réunies : i) ces combinaisons d'usages sont énoncées dans une proposition particulière décrite dans une résolution adoptée ou une entente conclue en vertu de l'article 59; et ii) le terrain à aménager fait l'objet d'un nouveau zonage aux fins de réalisation de cet aménagement. Toutefois, les articles correspondants de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton limitent les zones d'aménagement intégré (ID) à celles qui sont établies en vertu d'accords seulement. Pour harmoniser l'Arrêté de zonage de la Ville avec la Loi, l'Administration recommande d'apporter une légère modification à l'Arrêté de zonage pour permettre d'établir les zones ID par convention ou par résolution. Cette approche permettra à l'Administration d'accélérer le processus d'enregistrement des zones ID selon des modalités qui sont déjà prévues dans la Loi.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification proposée à l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.22 :

1. en procédant à la première lecture de l'Arrêté;
2. en demandant au Comité consultatif d'urbanisme ses avis par écrit;

3. en fixant au 4 décembre 2023 à 16 h la date et l'heure de l'audience publique, qui se déroulera à la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

7.2 Introduction – Rezonage dans le Parc d'affaires Moncton Est

Bill Budd présente un exposé sur la demande déposée par Développement industriel de Moncton (DIM) Ltée afin de rezoner une partie du Parc d'affaires Moncton Est (le « Parc d'affaires ») pour passer de la zone HC (Zone commerciale routière) à la zone ID (Zone d'aménagement intégré) et à la zone P2 (Zone d'espaces verts et de conservation). L'objectif de la demande de rezonage consiste à étendre l'ensemble des vocations commerciales autorisées dans le Parc d'affaires en créant une zone ID, de même qu'à rezoner trois propriétés qui appartiennent à la Ville de Moncton pour des motifs de conservation.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification proposée à l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.17 :

1. en procédant à la première lecture de l'Arrêté;
2. en demandant au Comité consultatif d'urbanisme ses avis par écrit;
3. en fixant au 4 décembre 2023 à 16 h la date et l'heure de l'audience publique, qui se déroulera à la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Si elle est approuvée, la modification de l'Arrêté de zonage sera soumise aux clauses et aux conditions d'une résolution du Conseil municipal de Moncton, dont la version provisoire est reproduite dans l'annexe B du Rapport au Conseil en date du 6 novembre 2023.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

7.3 Changement de nom de rue – Rue Aulne

Conformément à la Politique du Conseil municipal de Moncton sur l'appellation des rues, des sentiers et des installations municipales (POL-CSS-UP-001), toutes les appellations que l'on propose d'ajouter ou de modifier pour les rues de la Ville de Moncton doivent être approuvées par le Conseil municipal.

L'Administration a reçu la demande des futurs résidents de la rue Aulne afin de modifier l'appellation de cette rue pour la remplacer par un nom plus facile à prononcer. Le Comité de toponymie a communiqué avec le personnel du Bureau des services d'urgence et avec les opérateurs de NB 9-1-1 afin de savoir s'il y a un problème en raison de l'appellation existante de cette rue. Ces deux groupes ont fait clairement savoir que l'appellation Aulne n'est pas facile à prononcer et pourrait donner lieu à des problèmes dans les situations d'urgence.

Une proposition visant à remplacer le nom de cette rue par l'appellation Rhéal-Cormier, sélectionnée par le promoteur dans la Banque de noms, a été déposée à la séance publique du Conseil municipal le 3 octobre 2023. Toutefois, le Conseil municipal a reporté la recommandation sur l'utilisation de cette appellation puisqu'il estime qu'elle est mieux adaptée à un terrain de balle ou à un parc local.

L'Administration du Comité de toponymie a donc communiqué avec le promoteur responsable de l'aménagement de cette rue pour connaître son avis sur la sélection d'une autre appellation.

Le promoteur a sélectionné trois noms dans la Banque de noms dans l'ordre de ses préférences pour modifier l'appellation de cette rue.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne son accord pour remplacer le nom de la rue Aulne par « rue Rachel ».

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

7.4 Changement de nom de rue – Promenade Vision

Conformément à la Politique de la Ville sur l'appellation des rues, des sentiers et des installations municipales (POL-CSSUP-001) [la Politique d'appellation], tous les noms proposés à ajouter ou à modifier pour des rues de la Ville de Moncton doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le promoteur a choisi l'appellation « promenade Vision » pour sa nouvelle rue du lotissement Century II Holdings, située à la sortie de la promenade Léopold-F.-Belliveau. Le 6 avril 2020, le Conseil municipal a donné son accord pour l'emplacement et l'appellation de cette rue. La première phase de ce lotissement a été réalisée pour aménager les voies d'accès des autobus scolaires et des véhicules menant à la nouvelle école Claudette-Bradshaw (de la maternelle à la 5^e année) et de l'école Le Mascaret (de la 6^e à la 8^e année); ces écoles francophones ont récemment ouvert leurs portes sur la promenade McLaughlin.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne son accord pour remplacer le nom de la promenade Vision par « promenade Galerie ».

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Paul Richard, conseiller municipal, profite de l'occasion pour rendre hommage aux nouveaux membres du Mur de la renommée sportive de Moncton et pour les féliciter. Il a eu l'honneur d'assister à la cérémonie au nom du Conseil municipal et remercie le Comité et les organisateurs de l'événement, surtout Joanne Lamarche, qui a organisé cette soirée absolument exceptionnelle. Ont été intronisés, Geneviève Lalonde, Travis Jayner, Peter Stuart et sensei Raymond Cormier

Paulette Thériault, conseillère municipale, prend un moment pour leur rendre hommage et les remercier, surtout les jeunes de notre collectivité, qui prennent le temps de se consacrer à une réflexion sur la paix, la justice et la compassion dans ces heures difficiles de conflit dans le monde.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, souhaite rappeler aux membres du public que le jour du Souvenir approche à grands pas et qu'il a lieu le 11 novembre. Cette journée vise à rendre hommage aux sacrifices consentis par de nombreux hommes et femmes pendant les guerres.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 Recommandation(s) – Comité plénier – le 23 octobre 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le Plan de déneigement des trottoirs pour 2023-2024.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

9.2 Recommandation(s) – Réunion extraordinaire à huis clos – le 6 novembre 2023 (au besoin)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton accepte le plan opérationnel mis à jour présenté par le ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick pour l'exploitation du centre Passerelle vers le logement au 473, rue St. George.

Il est aussi recommandé qu'un contrat de location d'un (1) an, assorti d'options permettant de le renouveler pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois, soit conclu avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exploitation du centre Passerelle vers le logement dans l'installation au 473, rue St. George, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Présentation – Plan d'inclusion sociale/Helpseekers – Jocelyn Cohoon, Vincent Merola et Jessie Donaldson

Jessie Donaldson, vice-présidente à la direction des Services stratégiques d'HelpSeeker, présente un exposé sur le nouveau plan d'inclusion sociale de Moncton 2023-2027.

En mai 2022, on a mis sur pied le Groupe de travail de la Ville sur l'inclusion sociale, qui regroupe les parties prenantes de la collectivité afin d'aider la Ville à mettre au point le prochain Plan d'inclusion sociale de la municipalité. Ce groupe de travail était constitué de huit membres représentant le secteur communautaire, des citoyens mobilisés, les groupes en quête d'égalité et d'autres représentants. Daniel Bourgeois et Paul Richard, conseillers municipaux, ainsi que d'autres membres du personnel affectés à cette fonction font également partie de ce groupe de travail.

Le nouveau Plan d'inclusion sociale de Moncton est une boussole qui permet de prendre les décisions municipales et un outil polyvalent pour de nombreux intervenants de la collectivité. Ce document est destiné à éclairer et guider les efforts de tous ceux et celles qui se consacrent à l'élaboration des politiques, à la promotion et à la défense des droits, à l'éducation ou à la santé.

Le document intitulé « Mieux Ensemble : le Plan d'inclusion sociale de Moncton » se veut plus qu'un ensemble de recommandations. Il s'agit d'un document évolutif, qui porte l'intervention, l'innovation et l'amélioration continue. Fondée sur le principe d'une vaste évaluation des besoins, cette stratégie réunit une multitude de données, de commentaires de la collectivité et d'avis spécialisés. Chaque section s'articule autour de 16 piliers fondamentaux, qui produisent des résultats spécifiques et qui comportent des mesures réalisables, destinées à résoudre les problèmes sociaux les plus impérieux de Moncton.

Selon la vision adoptée pour le premier Plan d'inclusion sociale (2016-2021), tous les citoyens devraient profiter d'une excellente qualité de vie. D'après la mission, la Ville devait travailler stratégiquement avec les partenaires communautaires et gouvernementaux pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens les plus vulnérables. On a remporté plusieurs succès éloquentes dans la foulée du premier Plan d'inclusion sociale, par exemple :

- la création permanente du programme de laissez-passer de transport en commun abordable;
- la création de la base de données en ligne interactive helpseeker.org pour la Ville;
- la création du Programme des ambassadeurs et ambassadrices du centre-ville;
- la création du Programme de subventions pour l'inclusion sociale;
- la création de l'Évaluation des besoins en logements de 2017;
- la mise en service de la version à jour de l'Évaluation des besoins en logements en 2023;
- la création du Plan de mise en œuvre du logement abordable de la collectivité de Moncton pour la période de 2019 à 2029;
- la création des Initiatives communautaires Marée montante Inc.;
- la création de différentes politiques municipales destinées à stimuler l'aménagement de logements abordables;
- la création et le financement de jardins communautaires;
- le soutien du système centralisé de distribution alimentaire, hébergé par l'entremise de Food DEPOT Alimentaire;
- la création du Programme de nutrition pour les élèves, qui permet de servir les petits-déjeuners dans les 22 écoles de Moncton;
- la promotion des activités d'apprentissage dans le cadre d'ateliers communautaires;
- l'installation de fontaines à boire publiques;
- le financement de différentes initiatives dans le domaine de la santé mentale.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'inclusion sociale, le Groupe de travail a mené une évaluation des besoins et animé neuf entrevues individuelles avec des organisations partenaires et des particuliers qui ont l'expérience de la vie en communauté. Ce groupe a aussi animé trois séances de discussion; chacune de ces séances a réuni de 5 à 10 participants.

Grâce au financement offert par le Conseil municipal, le Groupe de travail a rédigé une demande de propositions (DDP) pour permettre à la Ville de faire appel à un expert-conseil afin de promouvoir ses efforts de consultation auprès d'autres intervenants, dont les jeunes, les Premières Nations et les nouveaux arrivants, de même que pour planifier le Sommet sur l'inclusion sociale à l'automne 2023. Au début de mai 2023, on a attribué le contrat de la DDP à HelpSeeker, et le Groupe de travail a collaboré avec l'expert-conseil pendant toute la durée de la création du nouveau plan.

Structure du nouveau plan

La version à jour du plan est structurée pour permettre d'établir une feuille de route claire et réalisable pour l'inclusion sociale à Moncton. Cette approche reconnaît que la Ville n'est pas seule responsable de l'inclusion sociale et qu'il y a des limites dans son mandat municipal. L'objectif consiste à créer un plan détaillé, qui met en lumière les besoins et les lacunes, éclairés par les données, les partenaires communautaires et les commentaires exprimés par les résidents en faisant appel à différents moyens de communication. En rédigeant une vision inspirante, le plan vise à encourager d'autres membres de la collectivité à participer à la promotion de l'inclusion sociale.

Vision du nouveau plan

À Moncton, région urbaine qui connaît la croissance la plus fulgurante au Canada et pierre angulaire de la région de l'Atlantique, nous saluons notre croissance dynamique et notre diversité. Réunis sous le thème « Mieux ensemble », nous nous consacrons collectivement à un avenir auquel tous appartiennent, réussissent et apportent leur concours. Animés d'une volonté commune de triompher des obstacles et d'offrir des perspectives équitables, nous tâchons d'être une collectivité modèle de bien-être et de vitalité dans l'inclusivité. En voici les éléments essentiels :

- L'évaluation des besoins : Définir les lacunes et les perspectives actuelles dans l'inclusion sociale.

- Vision communautaire : Vision inspirante pour guider l'inclusion sociale.
- Appel à l'action dans différents secteurs : Recommandations tangibles pour d'autres secteurs.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton demande à l'Administration d'adopter, pour étude dans les prochaines délibérations budgétaires, les initiatives suggérées dans le Plan d'inclusion sociale 2023-2027 sur le thème « Mieux ensemble », si les ressources le permettent.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Bourgeois

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait savoir que l'une des recommandations reproduites dans le Plan d'inclusion sociale consiste à mettre en œuvre une administration du logement, ce qui n'a jamais été fait et ce qui explique que Marée montante soit appelée à jouer ce rôle. Daniel Bourgeois demande à Jessie Donaldson s'il est avantageux de mettre sur pied une administration du logement et si on pouvait communiquer au Conseil municipal des documents de recherche ou des ouvrages à consulter.

Daniel Bourgeois demande aussi à Vincent Merola et à Jocelyn Cohoon si le Conseil municipal peut tenir une séance complémentaire sur ce rapport afin de réévaluer le Plan d'inclusion sociale et d'y apporter des mises au point.

MOTION ADOPTÉE

10.2 Lancement de la plateforme de soumission en ligne

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

10.3 Équipe Enviro de DMCI – Prorogation des projets de nettoyage du centre-ville

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve une prorogation de deux mois de ce programme, exploité par DMCI, en contrepartie d'un coût de 60 000 \$.

Proposée par le maire adjoint Crossman
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

11. LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.22 – Zones d'aménagement intégré – **Première lecture**

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.22.

11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.17 – Rezonage dans le Parc d'affaires Moncton Est – **Première lecture**

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.17.

12. AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

12.1 **Résolution** – Inspecteur en plomberie – Christopher (Chris) Williams

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* (L.N.-B. 2017, ch. 18) et de tous les règlements d'application en vigueur adoptés en vertu de cette loi, et de la *Loi sur la police* (L.N.-B. 1977, ch. P-9.2), le Conseil municipal peut désigner les agents d'exécution des arrêtés pour la municipalité et que l'agent de l'exécution des arrêtés a les pouvoirs et l'immunité d'un agent de police pour exécuter les arrêtés de la municipalité pour laquelle il est nommé selon les modalités précisées dans l'acte de nomination, sans toutefois être investi de ces pouvoirs et de cette immunité par ailleurs;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 144 de la *Loi sur la gouvernance locale*, si cette loi, toute autre loi ou un arrêté municipal autorise une inspection ou exige que l'Administration locale inspecte quoi que ce soit, un agent d'exécution des arrêtés peut, après avoir donné un avis raisonnable au propriétaire ou à l'occupant des terrains, des bâtiments ou des autres structures, entre autres, avoir accès, à toute heure raisonnable, à ces terrains, à ces bâtiments ou à ces autres infrastructures et en faire l'inspection;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de la *Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie*, LN-B, ch. 126, le Conseil municipal peut pourvoir à la nomination d'inspecteurs plombiers du gouvernement local et déterminer leurs fonctions;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 150(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le Conseil municipal peut désigner, pour permettre de déposer des dénonciations auprès de la Cour provinciale, un fondé de pouvoir pour agir en son nom à cet égard;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE Christopher (Chris) Williams soit par la présente nommé inspecteur en plomberie et soit autorisé à agir pour le Conseil municipal et en son nom conformément aux articles notés dans les lois visées ci-dessus afin de mener des inspections pour permettre d'administrer ou d'exécuter les arrêtés applicables de la Ville de Moncton, dont l'Arrêté concernant l'aménagement, le fonctionnement et l'entretien du service d'approvisionnement en eau dans la ville de Moncton, l'Arrêté concernant la perception de redevances d'usage pour les eaux et égouts de Moncton et l'Arrêté concernant les installations de plomberie dans la ville de Moncton.

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE Christopher (Chris) Williams soit par la présente nommé inspecteur en plomberie et soit autorisé à agir pour le Conseil municipal et en son nom conformément aux articles notés dans les lois visées ci-dessus pour délivrer des permis, rendre des ordonnances ou des avis, déposer des requêtes auprès de la Cour du Banc du Roi et déposer des dénonciations auprès de la Cour provinciale pour faire rendre les ordonnances applicables aux arrêtés de la Ville de Moncton, notamment l'Arrêté concernant l'aménagement, le fonctionnement et l'entretien du service d'approvisionnement en eau dans la ville de Moncton, l'Arrêté concernant la perception de redevances d'usage pour les eaux et égouts de Moncton et l'Arrêté concernant les installations de plomberie dans la ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

13. NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion : Que les nominations suivantes soient approuvées :

Bibliothèque publique de Moncton

- Binita Raval
- Maha Dweik (renouvellement du mandat)

Comité consultatif des jeunes

- Nicholas Dwyer (Moncton Christian Academy)
- Elizabeth Ogunade (Moncton Christian Academy)

Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU
SOUTIEN LÉGISLATIF

/ 18 h 30

/ko